



La lettre des Agrégés d'Aquitaine

Mon choix c'est l'Unsa !

N° 11

26 novembre 2015



Sommaire

- [Mouvement Inter-académique :](#)
- [Congé de formation professionnelle 2016/2017](#)
- [Le budget de votre établissement](#)
- [Allégement de service et aménagement 2016-2017](#)
- [Demande de temps partiel ou de reprise à temps complet - rentrée 2016](#)

Mouvement Inter-académique : c'est le moment de faire vos vœux



La circulaire encadrant le mouvement inter-académique vient d'être publiée :

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=33421

Le serveur SIAM ouvrira cette année du **jeudi 19 novembre au mardi 8 décembre 2015 à 12h**.

Ont l'obligation de faire des vœux :

- les stagiaires non titulaires d'un autre corps.
- les collègues en fin de détachement qui doivent réintégrer un poste.
- les collègues en ATP.

Trois nouveautés cette année :

- Les 200 points de séparation pour académie non limitrophe sont maintenus, 100 points sont également accordés aux collègues séparés de leur conjoint dans une académie limitrophe mais dans un département non limitrophe (ex : 100 points sont accordés au collègue enseignant en Aveyron dont le conjoint travaille en Gironde).
- La bonification de 20 points pour vœu préférentiel sera désormais plafonnée à 100 points. Les bonifications antérieures restent acquises.
- 0,1 sur l'académie de stage et académie de concours.

Dossiers médicaux

Le point d'entrée de cette procédure est l'obtention d'une RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé). Si vous ne l'avez pas encore, il vous appartient de la demander le plus rapidement possible auprès de la MDPH de votre département.

Dans un second temps, vous devez déposer un dossier médical auprès de la DPE du Rectorat, sous pli confidentiel.

La date limite de dépôt du dossier médical, en double exemplaire, est le **15 décembre 2015**.

Nous vous conseillons d'entrer en contact avec l'assistante sociale du Rectorat dès à présent :

Madame SARRAZIN : 05-57-57-39-09

Ou avec le Médecin Conseil, Mme HERON-ROUGIER : 05-57-57-38-18

Mouvement spécifique national

Le mouvement spécifique a lieu aux mêmes dates que le mouvement général et s'adresse aux collègues qui ont des compétences particulières. Un dossier doit être fourni au ministère avec lettre de motivation, CV.

Vous pouvez consulter les fiches profil sur SIAM.

N'hésitez pas à postuler sur les postes qui ne sont pas annoncés vacants.

Le groupe de travail ministériel se réunit en février. L'affectation ne devient officielle qu'au terme du mouvement inter-académique, soit le 10 mars 2016.

Pour votre suivi pour le mouvement spécifique, adressez un double du dossier au SE-UNSA, 207 boulevard St-Germain, 75007 PARIS.

Comme chaque année le SE-UNSA vous accompagne et vous conseille dans la formulation de vos vœux, par téléphone mais aussi sur rendez-vous à la section académique, 33 bis rue Carros à Bordeaux.

Plus d'info : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article861>

[Sommaire](#)

Congé de formation professionnelle 2016/2017

N'oubliez pas de le demander, le serveur reste ouvert jusqu'au **mardi 1er décembre 2015 à 12 h.**

Faites-nous parvenir un double de votre dossier.

Plus d'infos : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article849>

[Sommaire](#)

Le budget de votre établissement

Le budget 2016 pour votre établissement sera prochainement présenté au CA et fera l'objet d'un vote.

Il présente la répartition des dépenses par postes. Ce document comptable parfois difficile à comprendre est important car il mentionne notamment les crédits pédagogiques.

Pour plus d'infos : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article862>

[Sommaire](#)

Allègement de service et aménagement 2016-2017

Les collègues confrontés à des difficultés liées à leur état de santé peuvent demander, à titre exceptionnel, un aménagement de leur poste de travail pour la rentrée 2016. Cet aménagement prend la forme d'un allègement de service ET/OU d'un aménagement de leur emploi du temps.

Les demandes écrites sont à formuler avant le :

Mercredi 6 janvier 2016

La décision sera prise lors d'une commission qui aura lieu en mai 2016.

Lire : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article858>

[Sommaire](#)

Demande de temps partiel ou de reprise à temps complet - rentrée 2016

Le formulaire de demande de temps partiel ou de renouvellement doit être adressé via l'établissement avant le **vendredi 18 décembre** aux services de la DPE.

Les TZR feront leur demande dans le cadre de la phase intra-académique.

Les enseignants mutés hors des phases inter et intra-académiques disposeront de 8 jours dès lors qu'ils auront la confirmation de leur mutation pour faire leur demande à leur nouveau chef d'établissement.

[Sommaire](#)

ADHÉREZ

C'est décidé : j'adhère au SE-Unsa !

Pour être acteur de l'évolution de l'École, pour ne pas subir les transformations et pouvoir faire entendre votre voix, adhérez au SE-Unsa !

Par ailleurs, vous bénéficierez de l'aide et des conseils du SE-Unsa, vous serez défendu(e) et suivi(e) tout au long de votre carrière. Le SE-Unsa traite prioritairement les dossiers de ses adhérents.

J'adhère en cliquant ici !

Les responsables académiques du SE-UNSA :

Christian BASSET	L.P. Dassault à MERIGNAC Secrétaire Académique Elu au Comité Technique Académique (C.T.A.)	Evelyne FAUGEROLLE	Collège Les Lesques à LESPARRÉ Elue au CTA et à la CAPA des certifiés et FPMA
Christine MOINE-UIBER	Lycée Brémontier à BORDEAUX Responsable académique 2nd degré Elue à la CAPA des Certifiés et FPMA	Sophie MERCADAL	Collège d'Albret à DAX Elue à la CAPA des certifiés et FPMA
Evelyne BRUN	Lycée Fernand Daguin à MERIGNAC Responsable académique 2nd degré Elue à la CAPA des certifiés et FPMA	Patricia ESCAPIL	Collège Aturri à ST-PIERRE D'IRUBE Elue au CTA et à la CAPA des certifiés et FPMA
Anne MARCHAND	LPO Albert Claveille à PERIGUEUX Elue à la CAPA des agrégés et FPMA	Christelle LABATUT	Collège Rosa Bonheur à BRUGES Elue à la CAPA des certifiés et FPMA
Liza MARTIN	L.P. La Morlette à CENON Elue à la CAPA des agrégés et FPMA	Catherine AMBEAU	S.E.P. Victor Louis à TALENCE Responsable Académique Jeunes Enseignants

N'hésitez pas à diffuser cette lettre autour de vous

Si des collègues désirent également la recevoir chez eux, qu'ils nous envoient leurs coordonnées complètes (nom, prénom, établissement, adresse personnelle, mail).

Syndicat des Enseignants-UNSA de l'académie de Bordeaux
33 bis rue de Carros
33800 BORDEAUX

Tel : 05 57 59 00 20

Fax : 05 56 31 36 17

Mail : ac-bordeaux@se-unsas.org

Site internet : <http://sections.se-unsas.org/bordeaux/>

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette infolettre du SE-UNSA de Bordeaux, merci d'envoyer un mail à ac-bordeaux@se-unsas.org